

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	33 (1953)
Heft:	11
Artikel:	L'arrangement franco-suisse du 11 avril 1953 reconduit pour six mois
Autor:	Chambre de commerce suisse en France
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888371

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'arrangement franco-suisse

du 11 avril 1953

reconduit pour six mois

Par un échange de lettres du 6 novembre 1953, qui est la reproduction presque exacte du texte signé le 11 avril et reproduit dans cette Revue⁽¹⁾, il a été décidé de proroger purement et simplement, jusqu'au 31 mars 1954, l'accord qui a régi nos échanges durant les six derniers mois. Cette nouvelle a été accueillie, sinon avec joie — nous avons exposé dans notre numéro d'août-septembre les raisons pour lesquelles une telle situation ne pouvait être jugée satisfaisante — du moins avec un intense soulagement.

En effet, durant cinq semaines et demie nous avons attendu qu'un accord commercial fût signé entre la France et la Suisse. Tout d'abord, c'étaient de simples obstacles administratifs, survenus à Paris, qui s'opposaient à ce que des négociations eussent lieu ; puis des difficultés sans précédent se sont élevées, liées à la crise agricole qui sévit en France et aux promesses faites aux fromagers par le gouvernement. Nous avons tenu régulièrement nos membres au courant de l'évolution de la situation, dans cette Revue et surtout dans notre Bulletin hebdomadaire d'information et par le canal de la presse d'information.

Pendant cinq semaines et demie, et après vingt et un mois de restrictions « provisoires », les produits suisses du secteur contractuel, qui représentent plus de la moitié de nos exportations vers la France, ont été arrêtés tandis que les marchandises françaises entraient librement en Suisse. C'est la première fois sans doute que notre pays faisait preuve d'une telle longanimité, qui est d'ailleurs conforme aux traditions d'amitié franco-suisse. Et c'est le moment qu'a choisi un périodique pour demander un assouplissement des conditions d'admission des produits agricoles français en Suisse !

Et l'avenir, que nous réserve-t-il ? Il est dominé à la fois par l'évolution de la situation intérieure française et par les décisions prises, les 29 et 30 octobre 1953, par le Conseil de l'O. E. C. E.

Nos lecteurs ont eu, dans le numéro d'octobre de cette Revue, une vision suffisamment claire de l'économie française et de l'un de ses aspects essentiels, la monnaie, pour nous dispenser d'y revenir autrement que pour nous réjouir de voir s'améliorer la balance du commerce extérieur et s'amenuiser les déficits envers l'Union européenne des paiements.

Quant à l'O. E. C. E., dont l'objectif final demeure la libération des échanges intra-européens de toutes restrictions quantitatives, c'est-à-dire l'instauration d'un marché commun de l'Europe occidentale, elle a enjoint au gouvernement français de poursuivre les efforts qu'il a faits en libérant 8 %, puis 20 % de ses importations, de tendre par étapes vers le niveau normal de 75 % et de faire rapport avant le 1^{er} mars 1954 sur les mesures qu'il aura prises à cet effet. Les autres gouvernements devront justifier les restrictions qu'ils appliquent encore et négocier éventuellement, sur une base bilatérale, leur aménagement.

Il y a donc certains espoirs de voir nos échanges retrouver peu à peu un régime moins anormal, de sortir de l'ère des libérations rapportées, des contingents réduits, des négociations tardives et des accords à la petite semaine. Nous sommes certains que la consolidation des finances extérieures françaises permettra bientôt la restauration d'un commerce régulier et sûr entre nos deux pays.

Chambre de commerce suisse en France

(1) Cf. n° d'avril, pages 124-125.

LISTE B1

Importation de produits suisses en France métropolitaine

(1) Le libellé des marchandises est résumé : pour les dénominations exactes, prière de se reporter au supplément encarté dans le numéro de décembre 1951 de notre « Revue économique franco-suisse ».

(2) Dont 1.140 mille francs suisses reportés de l'arrangement précédent.

15

(2) Y compris lames de scies électriques portatives.